La sûreté aéroportuaire en France (Document en Français)

x) document(s)

document(s) :
s://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/7839921f-d02f-4c21-a8af-5eee49ef61be

ns générales

tar, Hadrien
émoire : LATOUR XAVIER
iversité Panthéon-Assas - Master Sécurité et défense
on : 30-09-2016

oin de la relative homogénéité des intervenants qui a marqué pendant longtemps les plates-formes aéroportuaires, la sûreté est uit d'une (co)production partagée entre organisations internationales, institutions européennes, directions générales, représentant d l'ordre, gestionnaires d'aérodromes et sociétés privées. Le caractère composite du droit applicable résulte de cette chaîne qui, dan descendant, accompagne la formation de la sûreté. Celle-ci est, aujourd'hui, en grande majorité issue du droit de l'Union européenr applicable aux Etats membres. Ces derniers n'ont ainsi plus qu'à en adapter certains aspects à leurs ordres juridiques internes. lement à la communautarisation du droit de la sûreté aérienne, l'Etat a amorcé un désengagement dans l'exécution matérielle des eté, un mouvement accéléré après les attentats terroristes du 11 septembre 2001. Des agents privés ont progressivement occupé l tuaire tout en demeurant sous le contrôle des autorités publiques. Une véritable logique de partenariat est actuellement à l'œuvre qu nment, au travers des projets d'expérimentations. Ce mémoire tend à définir l'articulation de ces différents processus et s'interroge urseur de l'Etat en la matière.
es : aéroports, DGAC, GTA, PAF, poste inspection filtrage

ns techniques

tion
ment PDF

ns complémentaires

gine :
iv-pantheon-assas-ori-9042
urce : Ressource documentaire